

## Liste des tarifs 2022

<b>Contrôle et certification bio (incl. PER, SST, SRPA, transformation à la ferme &amp; vente directe &lt;15'000 CHF volume)</b>		en CHF excl. TVA
Exploitation en première année de conversion	Forfait par exploitation	430.-
Zone de plaine	Forfait par exploitation	430.-
	Par hectare SAU	19.-
Zone de montagne	Forfait par exploitation	430.-
	Par UGB	8.-
Grandes cultures <sup>1</sup>	Par hectare	5.-
Légumes, baies, cultures sou abri	Par are	5.-
Baies, vignobles, vergers	Par hectare	50.-
Contrôle de cave	Forfait par exploitation	100.-
Champignons, poissons, insectes, abeilles >10 colonies	Forfait par exploitation & genre	50.-
Genre supplémentaire : porcs (> 5 UGB), volaille (> 1 UGB), petits ruminants (> 5 UGB)	Forfait par exploitation & genre	100.-
Exploitations communautaires	Forfait par exploitation participante	50.-

<sup>1</sup>terres ouvertes, incl. légumes de garde et de conserve, plantes médicinale et d'épices, chanvre, tabac etc.

<b>Zusätzliche Dienstleistungen</b>		en CHF excl. TVA
CQP, mise en réseau, SPB QII, Contrôle d'utilisation	Tarif de base par contrôle	90.-
	Par heure de travail	100.-
Protection des animaux et de eaux		gratuitement
SwissGAP, Suisse Garantie	Par heure de travail	100.-
Hauts-Tiges Suisse		
NOP	Forfait par exploitation	40.-
Montagne et alpage		
PurEpeautre	Forfait par exploitation	15.-
Bœuf de pâturage Bio (BWB), Aldi Bœuf de pâturage Bio (ABWR), Silvestri Bœuf de pâturage Bio (SBWR)	Encaissement pour marque	30.-
	Encaissement pour certification	30.-
	Encaissement contribution BWB	2.-/animal
	Encaissement contribution ABWR, SBWR	4.-/animal
	Contrôle	40.-
Contrôle d'exploitation d'estivage Bio	Forfait par exploitation	150.-
	Voyage selon les dépenses	1.-/km & 100.-/h
Ordonnance sur les contributions d'estivage	Forfait par exploitation	150.-
	Voyage selon les dépenses	1.-/km & 100.-/h
Exploitations horticoles, exploitations sectorielles ordonnance Bio et apiculteurs sans terres	Tarif de base par contrôle	180.-
	Par heure de travail	100.-
	Contribution analyses des résidus et contrôles supplémentaires	35.-
Vente directe & transformation à la ferme volume >15'000 CHF	Par exploitation	100.-
Co-auditeur transformation alimentaire	Par heure de travail	160.-
Réduction pour les contrôles sans ordonnances cantonales supplémentaires <sup>2</sup>		15%

<sup>2</sup> Le rabais est accordé si aucun contrôle des programmes des paiements directs et/ou du bien-être des animaux, de la protection des eaux n'est effectué par Bio Test Agro AG dans le canton correspondant.

**Contrôles supplémentaires (inopinés, reconversion par étapes, contrôles d'entrée volailles/porcs, plusieurs sites de production, contrôles selon OBio Art.30)** en CHF excl. TVA

Contrôle supplémentaire	Forfait par exploitation	250.-
	Par heure de travail	100.-/h

**Suisse-Bilanz, Bilan PLVH et Planungsbilanzen**

Calcul Suisse-Bilan et bilan fourrager PLVH		50.-
Vérification Suisse-Bilan et bilan fourrager PLVH		25.-
Bilan de planification	Par heure de travail	100.-/h

**Ordonnances, recours et retrait de la reconnaissance** en CHF excl. TVA

Certification : Charge supplémentaire dès la 2eme heure et demande de documents manquants	Par heure de travail	100.-
Autorisation exceptionnelle	Par dossier	90.-
Frais de dossier pour ordonnances (11 à 25 points)	Par lettre	70.-
Frais de dossier pour réprimande (26 à 109 points)	Par lettre	150.-
Réévaluation de la décision de certification	Par heure de travail	100.-
Non-reconnaissance/retrait de la reconnaissance	Par exploitation	300.-
Recours partiellement rejetés	Par recours	200.-
Recours entièrement rejetés	Par recours	400.-
Résiliation hors-délai (après le 30 septembre)	Par dossier	200.-

**Coûts selon les dépenses** en CHF excl. TVA

Effort de travail	Par heure de travail	100.-
Frais de voyage voiture Auto	Par km	1.-

Sous réserve de modifications sans préavis